

## Campagne de déclaration des revenus

La campagne de déclaration des revenus est lancée et les services en ligne de la DGFIP sont ouverts depuis le 8 avril.

Pour la 3<sup>e</sup> année, la déclaration en ligne est obligatoire. **Les contribuables breilliens ont jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la réaliser.**

Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier avant le 20 mai 2021.

### **La Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine se déplace près de chez vous**

Pour les usagers dont la situation ne peut être prise en charge lors d'un contact à distance, la Direction régionale des Finances publiques assurera des permanences dédiées à la campagne déclarative dans les établissements France Services, ainsi que dans plusieurs services de la DRFiP 35.

#### **Secteur de Vitré**

- France Services La Guerche-de-Bretagne : 11 mai (matin), sur rendez-vous exclusivement à prendre auprès des animateurs FS
- Antenne du Service de gestion comptable de Retiers : 18 mai (toute la journée)